

REGLEMENT 2022

Le 9^{ème} triathlon de Saint Pierre d'Albigny le dimanche 4 septembre 2022

L'inscription à la compétition vaut acceptation du règlement de la Fédération Française de Triathlon FFTri (disponible sur <https://www.fftri.com/pratiquer/reglementation-sportive>)

En cas de non-respect du règlement FFTri, le concurrent s'expose à des sanctions notifiées par la présentation d'un carton jaune (avertissement, remise en conformité), bleu (en cas d'abri aspiration sur la partie cycliste) ou rouge (disqualification).

Quelques points spécifiques au Triathlon de Saint Pierre d'Albigny sont rappelés ci-dessous :

- La circulation automobile est interdite sur le parcours vélo au niveau du rondpoint D911 et base de loisirs de carouge. **Les participants doivent se garer en amont de la base de loisirs au niveau des parkings fléchés et signalés à cet usage.**
- Dossard : **un seul dossard est remis au concurrent ainsi qu'une puce de chronométrage.**
Il doit impérativement être fixé en 3 points minimum sur une ceinture porte-dossard. Le port du dossard est interdit sur la partie natation et il est obligatoire à vélo (à l'arrière) et course à pied (à l'avant).
La puce électronique doit être portée tout au long du parcours au niveau de la cheville gauche. Elle doit être rendue à l'organisation une fois la ligne d'arrivée franchie. En cas de non-retour, le participant devra régler une pénalité de 50 euros correspondant au tarif facturé par le chronométreur.
- **Barrières horaires :** En cas de dépassement de la limite horaire (consulter le tableau des horaires affiché lors du retrait des dossards), le départ vélo ou course à pied sera refusé et le concurrent sera mis hors course par le corps arbitral.
- **Départ :** Les concurrents doivent se regrouper au départ natation de 10 minutes avant le début de chaque course, pour le briefing.
- **Natation :** Le port de la combinaison est obligatoire en-dessous de 16°C, facultatif entre 16 et 24,5°C et interdit au-dessus de 24,5°C.
- **La nudité est strictement interdite dans l'aire de transition.** Le changement de vêtements, s'il y a lieu, doit se faire à l'abri des regards.
- **Obligation de porter un bonnet de bain pour la partie natation.**
- **Cyclisme :** Le code de la route doit être respecté, l'abri-aspiration (drafting) est interdit, respecter une distance de 7m et dépassement franc sur un axe parallèle. Le port du casque est obligatoire.



- **Course à pied : Le port du casque est interdit.**
- **Zone de pénalité** : Concerne les concurrents pénalisés d'un carton bleu sur la partie cycliste. Le concurrent doit, à son initiative, et sous contrôle du corps arbitral, s'arrêter dans la zone de pénalité. Elle est située à l'arrivée du vélo, à l'entrée de l'aire de transition. La durée de l'arrêt est de 1mn pour les formats XS et S.
- Le triathlon est un sport individuel. **Il n'autorise aucune assistance extérieure** (sauf en pratique Paratriathlon).
- **Le non-respect de la charte environnementale (jet de déchets au sol, abandon de matériel, de vêtements, d'accessoires) est interdit en dehors des zones de propreté** situées aux ravitaillements. Le non-respect de cette règle qui nuit à la pérennité de la manifestation et à l'image des sportifs est passible de disqualification (carton rouge).

<http://triathlonsaintpierrealbigny.fr>

[Facebook : Triathlon-de-Saint-Pierre-d'Albigny](#)

[instagram @saintpierretri](#)